

Blois, le 16 avril 2024

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### ***Réunion de travail entre l'Etat et les collectivités territoriales sur l'hébergement d'urgence***

Le Préfet de Loir-et-Cher a souhaité réunir, ce vendredi 12 avril, l'ensemble des acteurs de l'agglomération blésoise pour évoquer les questions d'hébergement des personnes vulnérables (Conseil départemental, Agglopolys, mairies de Blois, Vineuil, La-Chaussée-Saint-Victor, Saint-Gervais-la-Forêt, Villebarou).

Tous les participants ont partagé le constat, qu'en dépit d'une augmentation constante et importante des moyens consacrés par l'État et le Conseil départemental à l'hébergement d'urgence, un afflux très important de population entraîne aujourd'hui une saturation des capacités d'accueil, saturation qui tient également à l'absence de fluidité des parcours entre les différents dispositifs d'accueil, mais aussi à la présence, au sein de l'hébergement d'urgence et parfois durant de longues périodes, de personnes qui n'ont pas vocation à y rester (par exemple, les personnes qui disposent de ressources ou qui n'ont pas vocation à s'établir durablement sur le territoire).

Le Préfet a donc proposé à l'ensemble des acteurs présents d'engager un travail partenarial, à l'échelle du département, qui prendra la forme d'une Convention départementale de l'hébergement, associant les services de l'État, les Collectivités territoriales et les bailleurs sociaux, afin d'identifier des solutions et un accompagnement adaptés pour fluidifier davantage les parcours des personnes hébergées ou demandant à l'être.

Les services de l'État et le Conseil départemental ont également rappelé, après étude au cas par cas des situations des personnes hébergées et, le cas échéant, sous le contrôle du juge, qu'ils seraient amenés à prononcer des fins de prise en charge pour les personnes dont il aura été établi que leur place n'est plus dans une structure d'hébergement d'urgence, de manière à disposer des moyens pour proposer un accompagnement de qualité aux personnes qui en ont effectivement le plus besoin.

#### **Contacts presse**

Préfecture de Loir-et-Cher  
Service départemental de la communication interministérielle  
02.54.81.55.80 – 02.54.81.55.82 | [pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr](mailto:pref-communication@loir-et-cher.gouv.fr)  
[www.loir-et-cher.gouv.fr](http://www.loir-et-cher.gouv.fr) | @prefet41